



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E194582

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2027

ÉDITÉ LE

22/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VANNES 903 482 974 R.C.S.

Siret : 903 482 974 00024

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 90348297.4-0

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 10869569Q0002

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 10869569Q0002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : TENDANCE BOIS CONSTRUCTION

167 LYONNAIS  
56350 ALLAIRE

Téléphone : 06 67 33 67 17

Portable : 06 67 33 67 17

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@tendanceboisconstruction.fr

Responsabilité légale :  
BLANCHARD GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE                       | 05/07/2024           |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 05/07/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 05/07/2024         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 05/07/2024         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 05/07/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.